



COMITÉ AGENCE & RESTAURATION

Partie patronale :

Stéphane Garon, directeur clientèle affaires
Karelle Goyette-Primeau, relations de travail
Frédéric Bédard, directeur adjoint clientèle affaires
Nathalie Pellerin, aménagement
Geneviève de la Durantaye, relations de travail

Partie syndicale :

Lisa Courtemanche, présidente
Sylvain Faubert, membre SEMB
David Gagnon, délégué Chaudière-Appalaches
Anne Marie Plamondon, trésorière
Maxime Pichette, vice-président relations de travail
Simon Gélinau, conseiller CSN

La partie patronale, dirigée par Geneviève, débute les discussions en indiquant qu'il s'agit d'un comité spécial pour mettre à jour les règles de fonctionnement du comité et repartir sur une bonne base. Elle nous fait une présentation de l'historique du comité, du fonctionnement et de ses mandats au fil des années.

Anne Marie demande une mise à jour des documents en lien avec le comité agence (exemple: document d'appels d'offres) ainsi que la liste complète des agences avec leur situation géographique et leurs succursales d'approvisionnement.

Sylvain, qui siège sur le comité depuis plus de 20 ans, nous fait état de ce qui se faisait dans le passé sur la méthode de livraison d'informations.

Nathalie nous fait une présentation sur ce qui a été fait dans la dernière année en comité sur leur façon de nous livrer l'information.

Simon propose une mise à jour du document « Mode de fonctionnement du comité agences et restauration » et d'écrire les règles afin de s'assurer de la pérennité de celles-ci, car les membres du comité changent au fil du temps. Il entame aussi une discussion sur l'interprétation de « ...sous le contrôle de la succursale... » en se référant à l'article 2:08 de la convention collective, les lettres d'entente passées et le document du mode de fonctionnement. La partie patronale évite les discussions à ce sujet invoquant que ce n'est pas le bon forum pour en discuter.



COMITÉ AGENCE & RESTAURATION

Stéphane nous fait une présentation du chemin d'une commande d'agence X4. Les discussions portent inévitablement sur le point précédent, soit sur la définition de contrôle des agences par les succursales.

Des échanges ont lieu sur le respect en comité. Anne Marie donne un exemple où l'employeur a modifié la procédure H5, à la suite de discussions en comité, sans être présentée ni même en informer le comité. Elle demande une copie du document officiel du mode de fonctionnement du comité agences et restauration et il est entendu que les parties travailleront le document, chacun de leur bord, et se réuniront ultérieurement afin d'échanger sur le sujet.

Nathalie conclut la rencontre en présentant les relocalisations d'agences et termine en nous indiquant qu'ils ont :

Le goût de partager !